

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

85/654 DU 7/5/85
DECRET N° /MINISTRE/SG/DP/13
portant intégration et nomination de
Monsieur YOYO Eugène dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Caux et Sects).

LE PREMIER MINISTRE. /- /

(/u la Constitution du 8.7.79;

(/ISAS :

(/u la loi n°76/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance 019/84 du 23.6.84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;

(/u l'arrêté 2067/EP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/EP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret 63/81/EP-DE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 § 8 ;

(/u le décret 67/70 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/EP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 84/836 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des inté-
rim des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/358 du
13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Protocole d'Accord du 29.11.80 signé entre la Roumanie
et la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre 1163/MEF/SG/DAAF du 16.11.84 du Directeur des
Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de ...
candidature constitué par l'intéressé ;

ECRITURE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 19.11.60 susvisés, Monsieur YOYO Eugène, né le 5 Juin 1956 à Poura, titulaire du diplôme d'Ingénieur en Sylviculture et Exploitation Forestière obtenu à l'Université de Brasov (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur des Eaux et Forêts Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Forestière.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 MAI 1985

Par Premier Ministre,

Le Ministre de l'Economie Forestière,



Henri DJOMBO



Ange Edouard POUNGUI

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Réforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du Budget,



Bernard COMBO MATSiona



Itih Osetoumba LEKOUNDECU

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTFP.DFP.... 3
DFP/BST..... 3
DGB..... 3
DCF..... 1
MEF..... 2
INTERESSE.... 1
DOSSIER..... 3

